

## Edito

Comme tous les ans, le mois de septembre est synonyme de rentrée et donc de reprise de l'activité. La période estivale a cependant été bien utilisée pour réaliser d'importants travaux de sécurisation de notre école avec la réfection des portails, des clôtures et des portes d'accès aux classes.

L'école et son devenir sont une des préoccupations majeures de notre équipe, car les effectifs de plus en plus importants rendent les locaux, salles de classe, réfectoire, centre de loisirs et d'accueil périscolaire, trop exigus. A la rentrée 2017, l'effectif est de 103 enfants.

En septembre, ce sont des travaux de voirie qui se déroulent dans le centre bourg avec l'agrandissement du parking de la salle des fêtes et l'achèvement de la réhabilitation de la rue de La Merci.

La création d'un espace cinéraire dans l'enceinte du cimetière de Barreau et la mise en œuvre d'un traitement au chlorure ferrique des effluents du poste de relevage du réseau d'assainissement collectif de notre village vont être réalisés avant la fin de l'année.

Tous ces investissements seront effectués alors même que les collectivités territoriales sont appelées par l'Etat à contribuer très largement au redressement des comptes publics et que de plus en plus de compétences leur sont transférées sans compensation.

Nous tenons le cap mais les difficultés sont de plus en plus importantes.

*Alain BARGUE*

## Rentrée scolaire 2018

Afin d'anticiper les effectifs pour la rentrée 2018, merci aux familles, souhaitant scolariser, pour la première fois, leur enfant à l'école Chante Rainette, de se faire connaître auprès de la mairie avant le 15 novembre 2017  
05.56.21.25.92

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2017

Présence de tous les élus.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2017** : Approbation à l'unanimité après quelques corrections orthographiques.

**2 – Point sur la rentrée scolaire** : 103 enfants actuellement scolarisés à l'école.

Le projetif pour la rentrée 2018-2019 prévoit 15 enfants nés en 2015 susceptibles d'intégrer l'école de Bonnetan et 9 départs de CM2. La question du sureffectif se posant, le Conseil Municipal souhaite recueillir le maximum de données quantitatives pour orienter les décisions à venir.

Une étude auprès des familles susceptibles d'inscrire un enfant à l'école pour les rentrées à venir est lancée (sondage et questionnaire lors des dépôts de demande de permis de construire).

**3 – Délibération relative à l'accueil à l'école de Bonnetan des enfants de Loupes** : La convention signée entre les communes de Loupes et de Bonnetan prévoit la possibilité de ne plus accueillir les enfants de Loupes en cas de sureffectif. Compte-tenu des éléments évoqués au point précédent, l'école de Bonnetan n'accueille plus de nouvelles inscriptions d'enfants résidant à Loupes.

La question de l'acceptation de fratrie d'enfants de Loupes déjà scolarisés fait débat au sein du Conseil Municipal. Il est décidé de ne prendre aucune délibération à ce sujet.

**4 – Mise en place du groupement de commandes « Travaux Voirie Investissement 2018 »** : La Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » engage depuis plusieurs années un marché à procédure adaptée pour les opérations de réhabilitation de la voirie communautaire. M. le Maire propose la nomination de M. DAMEME pour participer aux travaux de la commission du Groupement. Approbation à 11 pour et 1 abstention.

## Prochain Conseil Municipal

**Judi 30 novembre 2017  
à 20 h 30**

Amicale des Familles de  
Bonnetan-Loupes

propose

La Corse sud

Du 11 au 17 mai 2018

Départ le vendredi 11 mai à 8h  
Retour vers 20h le jeudi 17 mai

*Ce voyage comprend le transport en autocar grand tourisme, l'assistance du chauffeur accompagnateur, la traversée maritime en cabine 4 personnes, le logement en résidence hôtelière \*\* sur la base de 2 personnes par chambre, les taxes transport, la pension complète hors boissons, le programme des visites, l'assurance annulation/assistance/rapatriement*

**Prix du voyage 1095 euros**

(supplément pour chambre seule : 145 euros)  
Adhésion à l'association obligatoire de 12 euros  
(possibilité de règlements échelonnés)

Inscriptions de préférence  
avant le 30 octobre 2017

Renseignements auprès de  
Mme LAMOTHE 05.56.21.11.61  
Réservations et règlements auprès de  
M. DAMEME 05.56.21.91.68

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2017 (suite)

**5 – Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 01/01/2018 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau régime indemnitaire à vocation à se substituer aux divers systèmes de compléments de rémunération existant pour les fonctionnaires d'Etat et territoriaux.

La Commission Ressources Humaines (composée de Mmes CHANSAVANG, JOFFRE, LASSOUDIERE et de MM. LAFONTANA, BARGUE et AGERT) à laquelle M. RAYNAL se rajoute, va constituer le comité de pilotage du projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP. Une première réunion est programmée le 19 octobre 2017.

**6 – Décision modificative n°3 – subvention exceptionnelle versée à la Communauté de Communes du Créonnais et annulation d'un titre sur l'exercice 2016 :**

Versement de 90€ à la CDC pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) et annulation d'un titre sur l'exercice 2016. Approbation du Conseil Municipal (11 pour et 1 abstention).

**7 – Transfert de la compétence assainissement collectif au SIAEPA de Bonnetan :**

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°3, à la convention signée avec SUEZ, prolongeant la prestation de Suez de 6 mois, à compter du 01/01/2018.

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1, à la convention signée avec Fargues-Saint-Hilaire

Approbation à l'unanimité

Précisions concernant les règles de facturation

- Décision modificative n°1 du budget annexe : Amortissement des extensions du réseau de 2014 et 2016 : Approbation à l'unanimité.

**8 : Questions diverses :** - Audit des bâtiments Ecobat : M. DAMEME expose le résultat de l'audit énergétique qui a été effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux.

**L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal est disponible, sur le site [bonnetan.fr](http://bonnetan.fr)**

L'amicale théâtrale de Fargues Saint-Hilaire

présente

« Ma femme est folle » de Jean BARBIER

Au profit de l'institut Bergonié et d'autres associations

TARIF ADULTE / 10 EUROS

Gratuit pour les enfants

**CASINO BARRIERE :** Vendredi 17 novembre 2017 à 20 h 30

**CENAC :** Samedi 18 novembre 2017 à 20 h 30

**FARGUES ST HILAIRE :** Samedi 25 novembre 2017 à 20 h 30

**BEGUEY :** Dimanche 26 novembre 2017 à 15 h

**FARGUES ST HILAIRE :** Samedi 13 janvier 2018 à 20 h 30 au Carré des Forges

**FARGUES ST HILAIRE :** Dimanche 14 janvier 2018 à 15 h au Carré des Forges

**CARIGNAN :** Samedi 20 janvier 2018 à 20 h 30

**LANTON :** Dimanche 21 janvier 2018 à 15 h au centre d'animation

**LORMONT :** Vendredi 2 février 2018 à 20 h 30 au Bois Fleuri

**LE BOUSCAT :** Samedi 3 février 2018 à 20 h 30 à la salle de L'Hermitage

**TRESSSES :** Dimanche 4 février 2018 à 15 h

Les architectes du

**CAUE**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et  
d'Environnement de la Gironde

**vous renseignent gratuitement.**

**Avant d'engager des frais ou des travaux,  
consultez-les.**

Préparez votre entretien, apportez tous les documents utiles (photos, cadastre, plans, relevés même sommaires, croquis...)

Consultez leur site internet en téléchargeant les fiches pratiques

**CAUE de la Gironde : 05.56.97.81.89**

[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)

Permanences de secteur assurées en mairies  
(Créon, La Brède, Latresne, Tresses)

Consultez le lien sur le site [bonnetan.fr](http://bonnetan.fr)